

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2025

Date de convocation :03/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à dix-neuf heures , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme FLAMENT Brigitte, Maire.

Présents : M. et Mmes : FLAMENT Brigitte, LEBESGUE Nadia, TANQUEREL Denis, SPITZ Christian, LLARGUET Isabelle, POLART Anne, WYCHOVALEK Florent, CORBIERE Cédric.

Madame LEBESGUE Emilie a donné procuration à Monsieur LEBESGUE Patrice

Monsieur LEFRANC Nicolas a donné procuration à Madame LEBESGUE Nadia.

Madame POLART Anne est nommée secrétaire de séance.

5A2025 SUBVENTION ALPHA MA

un membre de l'association est venu présenter le fonctionnement et les chiffres de l'association. Le conseil municipal à la suite de cette présentation décide de reconduire la somme de 400 € reversée l'année dernière en demandant que le bilan de l'année soit explicite la prochaine fois .

5B/2025 DESIGNATION D UN REFERENT LUTTE ANTIVECTORIELLE

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des maladies transmises par des vecteurs tels que le moustique tigre L'agence régionale de Santé demande la désignation d'un référent. Le maire demande aux conseillers un volontaire. Monsieur Wychovalek se présente comme référent qui sera chargé de la coordination des actions locales de surveillance et de prévention.

5/2025 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Choqueuse-Les-Bénards ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur SPITZ Christian, doyen d'âge;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	209 996,02	133 616,00	343 612,02
	Recettes réalisées	172 980,34	130 257,20	303 237,54
	Restes à réaliser	15 153,00	0	15 153,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	179 543,00	349 630,94	529 173,94
	Dépenses réalisées	65 264,28	123 736,45	189 000,73
	Restes à réaliser	50 393,00	0	50 393,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	107 716,06	6 520,75	114 236,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-30 453,02	216 014,94	185 561,92
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	77 263,04	222 535,69	299 798,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-35 240,00	0	-35 240,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	42 023,04	222 535,69	264 558,73

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité , par voix 8+2 Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions madame le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune der Choqueuse-Les-Bénards

62025 OBJET COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET VOTE DE L' AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique 2024, sous la présidence de Monsieur SPITZ Christian , doyen d'âge.

Mme FLAMENT Brigitte , conformément à la réglementation sort de la salle durant le vote .

Le compte financier unique 2024 fait apparaitre :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -
30 453.02 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :
216 014.94 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent 001) de la section d'investissement de :
107 716.06 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 6 520.75 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 50 393.00 €

En recettes pour un montant de : 15 1563.00

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Après délibération, le conseil , à l'unanimité ,approuve le compte administratif 2024 et décide l'affectation de résultats suivante :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

222 535.69 €

7/2025 DEVIS CONCERNANT L'ENTRETIEN PAYSAGER DE LA COMMUNE POUR 2025

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise « les Petits Jardiniers » qui s'élève à 13 361.01 € H.T. soit 16 033.21€ T.T.C..

8/2025 DEVIS D'AMENAGEMENT DE SECURITE EN ENTRES D'AGGLOMERATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite aux observation de l'UTD de Songeons un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Ramery que Madame le Maire présente.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise RAMERY qui s'élève à 24 039.00 € HT soit 28 846.80 € TTC . La demande de subvention a été faite sur la base d'un devis estimatif élaboré par le bureau d'études Artémis d'un montant de 28 989.00 € HT. Le conseil départemental a déjà versé une participation de 16 246 €

92025 DEVIS CONCERNANT L'ACHAT D'UNE ARMOIRE FORTE

Madame le maire informe le conseil que les registres d'état civil doivent être stockés dans une armoire ignifugée, ce qui n'est pas le cas actuellement elle propose d'acheter une armoire forte sécurisée et présente un devis

Après délibération, le conseil municipal décide , à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise « SEDI Equipement » qui s'élève à 2 268.00 € H.T. soit 2 721.60 € T.T.C. Et d'inscrire cette dépense en investissement au budget primitif 2025

10/AMENAGEMENT DU GRENIER CREATION D UNE PIECE D' ARCHIVAGE

le maire propose l'aménagement d'une pièce (cloison électricité) au grenier pour mettre les dossiers à archiver. Monsieur Lebesgue peut s'en charger pour un montant de 1 400 € HT . Le conseil valide ce devis .

10A/2025 SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, propose à la majorité d'inscrire au budget primitif les subventions suivantes allouées aux diverses associations en 2025

Indemnités de gardiennage paroisse Crèvecœur-le-Grand	15
Coopérative scolaire de Conteville Hétoimesnil et Grez au prorata du nombre d'élèves 8 € par élève au lieu de 5 € l'année passée	
Secours Catholique	50
Chemin Nord-Pas-de- Calais Picardie	50
Association pour la conservation des calvaires	20
Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres ENVOL	150
Musée de la vie agricole d'Hétoimesnil	0
U.N.A.P.E.I.	30
Fil d'Ariane	50
Souvenir Français	20
Musée du Tramway à vapeur (MTVS)	50
AARC école de musique	0
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES don pour Mayotte	100
Resto du Coeur	80
Foyer socio-éducatif du collège de Crèvecœur	50
APEL	100
Amicale des pompiers de Crèvecœur-Le-Grand	150
Ligue contre le cancer	300
ALPHA MA	400
DIVERS (réserve au cas où)	200

10B/2024 PROGRAMMATION DES MANIFESTATIONS COMMUNALES 2025

Le Conseil décide de programmer les manifestations suivantes :

5 avril 2025 : Randonnée gourmande avec les communes de Catheux et Fontaine-Bonneleau repas à Catheux

Cérémonie du 8 mai 2025

Vendredi 23 mai 2025 : Fêtes des voisins

Brocante le 22 juin 2025 avec barbecue organisé par la commune

13 juillet 2025 : Défile aux lampions avec feu d'artifice(si autorisé) et tarte partagée

Repas du 14 juillet 2025 comme l'année passée

Nos voisins ont du talent : 21 septembre 2025

Cérémonie du 11 novembre 2025

Soirée Beaujolais nouveau : le 21 novembre 2025

QUESTIONS DIVERSES :

Facture du vétérinaire : M Wychovalek a amené un chat pour stérilisation. Après anesthésie, le vétérinaire a constaté que le chat avait déjà été stérilisé . La commune a reçu la facture d'un montant de 27.30 € à régler correspondant à l'anesthésie. Mme Flament demande à M WYCHOVALEK qui ne veut pas que la commune paye cet acte, de régler le problème avec le vétérinaire qu'il a vu.

Fleurissement : M Lebesgue patrice préparera la bordure le long de la route pour y semer des fleurs

La prochaine réunion pour le vote du budget primitif aura lieu le lundi 7 avril 2025

La séance est levée à 20h15